

**COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL
DU MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2017
À HÉNONVILLE**

I – Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Francis BOGAERT est désigné secrétaire de séance.

II – Approbation du compte-rendu du comité syndical du 28 septembre 2017

Le compte-rendu du comité syndical du 28 septembre 2017 ne suscite aucune remarque et **est donc approuvé à l'unanimité.**

III – Approbation du compte-rendu du débat d'orientation budgétaire du 16 novembre 2017

Le compte-rendu du débat d'orientation budgétaire 2018 du 16 novembre 2017 ne suscite aucune remarque et **est donc approuvé à l'unanimité.**

IV – Budget primitif 2018

Monsieur le Président présente le budget primitif 2018 qui est équilibré à la somme de 4 366 490,00 € dont 1 221 540,00 euros en section d'exploitation et 3 144 950,00 euros en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical **approuve à l'unanimité le budget primitif 2018.**

V – Fixation du montant des redevances part collectivité

Le Président propose de modifier le montant des redevances eau potable pour l'année 2018 comme suit, conformément au DOB 2018 :

	Prix en € / m ³	Abonnement en €
Amblainville	0,61	8,00
Chavençon	1,58	57,00
Ivry le Temple	0,61	8,00
Méru	0,61	8,00
SIAEP de Laboissière en Thelle	0,61	8,00
SIAEP de Saint Crépin Ibouvillers	0,61	8,00
SIAEP des Sources du Montcel	0,61	8,00
SIAEP de la Vallée d'Esches	0,61	8,00

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical **approuve à l'unanimité le montant des redevances** tel qu'il est affiché ci-dessus.

VI – Demande de subvention pour les travaux prévus au budget

Il est demandé au Comité Syndical d'autoriser le Président à faire toutes les demandes de subventions nécessaires pour les travaux suivants, prévus au budget 2018 :

- la réhabilitation de 3 réservoirs d'eau potable et la création d'un réservoir (2 116 055 €),
- le renforcement du réseau sur 544 m rue de l'Argilière à Villeneuve les Sablons (164 625 €),
- la réhabilitation du réseau d'eau potable sur 872 m - RD533 à Laboissière en Thelle (345 000 €),
- le renforcement du réseau d'eau potable sur 1 740 m - RD923 à Bornel (719 100 €),
- le renforcement du réseau d'eau potable sur 275 m rue Jean Baptiste Platel à Méru (109 220 €),
- le renforcement du réseau d'eau potable sur 230 m et la mise en place d'un poteau incendie rue de la Montagne à Fresneaux Montchevreuil (80 530 €),
- la mise en place d'un système de radiorelève à Chavençon (30 000 €).

Le Comité Syndical **approuve à l'unanimité la réalisation des travaux et études** listés ci-dessus.

Et **autorise, à l'unanimité, le Président à déposer les dossiers de demande de subvention** auprès de l'État, du Département et de l'Agence de l'eau aux taux maximums.

VII – Création d'une Commission Agricole

Monsieur BLANCHARD (animateur du SMEPS) vous a rappelé que le SMEPS accompagne les exploitants dans l'optimisation de leurs traitements phytosanitaires, le pilotage de la fertilisation azotée et les différentes expérimentations, améliorant la qualité de l'eau, que peuvent effectuer les exploitants volontaires (par exemple sur le bas volume, l'implantation de luzerne, le colza associé, le miscanthus...).

Afin de prioriser les actions à mettre en œuvre sur le BAC et faciliter leurs mises en place, il vous a été proposé de créer une commission agricole au SMEPS. Les élus membre de cette commission doivent apporter une connaissance du territoire et des exploitants, facilitant l'animation agricole. Outre les actions sur le BAC de Crèvecœur, cette commission pourra collaborer avec le futur bureau d'études en charge des études des aires d'alimentation des captages de Méru, Esches et Ribeuville, notamment lors de la réalisation du diagnostic agricole.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **élit à l'unanimité dès le premier tour de scrutin** :

- Monsieur François MASURIER (Président de la commission)
- Monsieur Gérard LIPPENS
- Monsieur Hervé DE KONINCK
- Monsieur Henri OMONT
- Monsieur Emmanuel PIGEON
- Monsieur Hervé VALLET

VIII – Attribution de subvention à Nacre Service

Monsieur FOURNIER vous a expliqué que lors de la réhabilitation du réservoir d'Hénonville à Méru, une peinture anti-graffiti était prévue sur les premiers mètres en bas du réservoir d'eau potable. La commune de Méru souhaitant réaliser un projet de fresque sur celui-ci, la peinture anti-graffiti n'a pas été posée.

Le Président vous a proposé d'attribuer à l'association Nacre Service une subvention du montant des travaux non réalisés (soit 6 000 euros).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité le versement de la subvention** à l'association Nacre Service.

IX – Conventions de remboursement avec la commune de Fresneaux Montchevreuil

Madame WIBAUX vous a expliqué que suite à une demande de la commune, le SMEPS réalisera en 2018 des travaux de renforcement pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie et de pose de poteaux incendie à Fresneaux Montchevreuil.

Cette commune s'est engagée auprès du SMEPS à payer les travaux de renforcement / pose relatif à la défense incendie (dont la compétence est communale).

Afin de régulariser cette situation, le SMEPS souhaite signer avec cette commune une convention de remboursement détaillant les sommes dues par la commune.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **autorise à l'unanimité le Président à signer la convention de remboursement** avec la commune de Fresneaux Montchevreuil.

X – Indemnités dues au trésorier

Monsieur le Président vous propose d'accorder à Monsieur DIEDRICH les indemnités de conseil et de budget pour le deuxième semestre 2017 (227,03 euros net).

Après en avoir délibéré, **le Comité Syndical approuve à l'unanimité** le versement des indemnités de conseil et de budget à Monsieur DIEDRICH